

Traité sur le commerce des armes

Douzième Conférence des États Parties

Genève, 24–28 août 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS D'AFFECTATION VOLONTAIRE (VTF) DU TCA POUR LA PÉRIODE AOÛT 2025–AOÛT 2026

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté par le Secrétariat du TCA, en tant qu'administrateur du Fonds d'affectation volontaire du TCA (VTF), conformément à ses obligations de rapport à la Conférence des États Parties définies dans les Termes de référence du VTF et dans son règlement administratif.

2. Le rapport se divise en quatre parties :

- a. Contexte.
- b. Point sur les opérations du VTF.
- c. Point sur la mise en œuvre des décisions de la CEP11.
- d. Recommandations.

I. CONTEXTE

3. Le VTF est un fonds multibailleur polyvalent qui assiste les États dans la mise en œuvre de leurs obligations au regard du Traité par le dépôt et le versement de fonds. Le VTF a été institué par la Deuxième Conférence des États Parties (CEP2) conformément au paragraphe 3 de l'article 16 du Traité, et son fonctionnement est régi par les Termes de référence (ATT/VTF18/2018/SEC/251/Tor.Cons.Dr.v1.Rev1) tels que modifiés lors de la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4).

4. Conformément à l'article 6 des Termes de référence du VTF, la Dixième Conférence des États Parties a nommé *l'Allemagne, le Canada, la Côte d'Ivoire, la Finlande, le Japon, la Lettonie, la République de Corée, la République dominicaine, le Royaume-Uni et la Suisse*¹ en tant que membres du Comité de sélection du VTF pour une période de deux ans s'étendant de la Dixième Conférence des États Parties à la Douzième Conférence des États Parties (mandat renouvelable).

¹ En avril 2025, le Royaume-Uni s'est retiré du Comité de sélection du VTF.

5. En octobre 2024, M. l'Ambassadeur Thomas Göbel de l'Allemagne a été sélectionné comme Président du Comité de sélection du VTF pour un mandat de deux ans qui se terminera lors de la CEP12, selon une procédure tacite. En octobre 2025, la France a été nommée membre du Comité de sélection du VTF dans le cadre d'une procédure tacite.

6. L'article 5 des Termes de référence du VTF prévoit que le Secrétariat du TCA administrera le VTF avec l'appui du Comité de sélection du VTF. Le règlement administratif du VTF (fondé sur les Termes de référence du VTF) définit les rôles distincts mais complémentaires du Secrétariat du TCA et du Comité de sélection du VTF dans le fonctionnement du Fonds.

II. POINT SUR LES OPÉRATIONS DU VTF

SITUATION FINANCIÈRE DU VTF

7. Depuis son premier appel à contributions en 2016, le VTF a reçu des contributions financières volontaires s'élevant à 13,7 millions de dollars US de la part de 30 pays. Ce montant comprend des contributions de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et du Royaume-Uni spécifiquement réservées aux activités de sensibilisation du VTF. L'annexe A présente le détail des contributions financières reçues.

8. Ces contributions financières ont fourni une base solide à l'organisation de 10 cycles de projets du VTF entre 2017 et 2026. Sur le total des contributions reçues, 9,38 millions de dollars US ont été dépensés, 2,02 millions de dollars US ont été alloués aux passifs du VTF, notamment les projets en cours, et 2,3 millions de dollars US ne sont pas engagés (disponibles) à ce stade.

POINT SUR LES PROJETS DU VTF

9. Depuis la création du VTF par la CEP2 en 2016, dix appels à propositions de projet ont été publiés, du premier (2017) au dixième cycle (2026). Le dernier « appel à propositions de projet » a été publié le 25 septembre 2025, invitant les États à soumettre leurs propositions au Fonds entre le 25 septembre 2025 et le 23 janvier 2026.

Projets financés : cycles allant de 2017 à 2022

10. Le VTF a financé 15 projets dans le cadre du cycle du VTF de 2017, neuf (9) dans le cadre du cycle de 2018, 19 dans le cadre du cycle de 2019, neuf (9) dans le cadre du cycle de 2020, 11 au cours du cycle de 2021 et quatre (4) dans le cadre du cycle de 2022. La présentation générale et les rapports finaux pour tous les cycles sont disponibles sur la page du site Internet du TCA consacrée au VTF².

Projets approuvés : cycles entre 2023 et 2025

11. Au cours des cycles 2023–2025 du VTF, le Comité de sélection a approuvé de manière constante plusieurs projets, bien que le nombre de ceux qui ont finalement été mis en œuvre ait légèrement varié en raison d'abandons ou d'accords non finalisés : en 2023, 14 ont été approuvés et 13 mis en œuvre ; en 2024, 18 ont été approuvés et 14 mis en œuvre ; et

² <https://www.thearmstradetreaty.org/vtf-projects-tary.html?tab=tab2>

<https://www.thearmstradetreaty.org/voluntary.html?tab=tab2>

en 2025, les 11 projets approuvés ont tous été menés à bien à la suite de la conclusion des conventions de financement avec le Secrétariat du TCA, ce qui indique une tendance générale caractérisée par des taux de mise en œuvre élevés, avec quelques retards occasionnels lors des cycles précédents et une exécution complète lors du dernier cycle.

Cycle 2026 du VTF

12. Dans le cadre du dixième cycle du VTF, le Secrétariat du TCA a reçu 34 propositions en provenance de 24 pays. Conformément à son mandat, le Secrétariat du TCA a effectué un examen préliminaire des soumissions, et, comme par le passé, il a donné aux États concernés la possibilité de corriger certaines erreurs administratives dans leurs propositions de projets.

13. Le 8 juin 2026, le Comité de sélection du VTF s'est réuni pour examiner les dossiers présélectionnés, en appliquant les critères énoncés dans les Termes de référence du VTF pour évaluer le bien-fondé et la qualité de chaque proposition. Il a ainsi approuvé à titre provisoire le financement par le VTF de 13 projets, sous réserve d'une clarification de certains aspects et de la négociation des conventions de financement.

14. Les 13 projets approuvés provisoirement concernent 13 pays. La synthèse des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2026 du VTF est publiée sur le [site Internet](#). Le Secrétariat du TCA a transmis les décisions du Comité de sélection du VTF à tous les soumissionnaires en leur indiquant les résultats de leurs candidatures au Fonds, et il est en train de négocier des conventions de financement avec les candidats retenus. Les projets du VTF pour 2026 devraient commencer leurs activités en octobre 2026.

Cycle 2027 du VTF

15. Le calendrier du onzième cycle de projet du VTF (2027) sera discuté avec les nouveaux membres du Comité de sélection du VTF et communiqué à toutes les parties prenantes en temps voulu.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉLECTION DU VTF ENTRE LA CEP11 ET LA CEP12

16. Comme il est d'usage, le Comité de sélection du VTF a adopté le document intitulé « Tâches et calendrier du VTF 2025/2026 » pour guider ses travaux en vue du cycle de la CEP12 en fonction des résultats livrables attendus et du calendrier de leurs échéances (voir l'annexe B).

17. Le Président du VTF a convoqué deux réunions extraordinaires du Comité de sélection en novembre 2025 et janvier 2026 afin d'examiner les révisions des Termes de référence et des Règles administratives du VTF, dans le but de garantir leur adéquation avec les pratiques opérationnelles effectives du Fonds. Le Président a présenté les documents révisés lors de la réunion préparatoire informelle du TCA tenue en mai, en vue de leur adoption ultérieure par la CEP12. À la demande des points focaux sur l'égalité des sexes du TCA, une proposition visant à encourager les postulants à tenir compte, lorsque cela est approprié, de la manière dont les projets du VTF pourraient contribuer à une mise en œuvre inclusive du Traité, notamment en prenant en considération les perspectives de genre et les dispositions pertinentes telles que l'Article 7(4), a été présentée lors de la réunion préparatoire informelle de mai, avant de faire l'objet d'une discussion au cours de la réunion du Comité de sélection du VTF en juin 2026.

III.POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA CEP11

18. Lors de sa séance plénière du 25 au 29 août 2025, la Conférence des États Parties a décidé de :

- a. Soutenir le Rapport d'activité du VTF pour la période août 2024–août 2025 ;
- b. Soutenir l'intention du VTF de poursuivre ses activités de sensibilisation au cours de la période menant à la CEP12 ;
- c. Prendre acte du rapport d'évaluation du VTF concernant les projets mis en œuvre lors de la pandémie de COVID-19 ;
- d. Soutenir l'intention du VTF de rendre compte à la CEP12 des résultats des dix derniers cycles du VTF.

19. L'état de la mise en œuvre de la décision susmentionnée est décrit ci-après.

Activités de sensibilisation du VTF

20. Conformément à la Stratégie de sensibilisation du VTF, un certain nombre d'activités ont été organisées au cours de la période considérée. Dans le cadre des activités mises en œuvre par l'intermédiaire du projet de soutien à l'application du TCA, le Secrétariat du TCA a présenté le VTF lors d'un atelier régional en Zambie (octobre 2025) et lors d'un autre atelier à Genève (novembre 2025). En novembre, le Secrétariat du TCA a également organisé trois ateliers en ligne sur la procédure de candidature au VTF en anglais, en français et en espagnol, conçus pour s'adapter aux participants de différents fuseaux horaires et parlant différentes langues.

21. En février 2026, le Secrétariat du TCA a fait la promotion du VTF lors d'une table ronde sur l'universalisation du TCA organisée auprès de la délégation de l'UE et lors d'une réunion d'information sur le désarmement dans le Pacifique organisée par la mission australienne à Genève. En mars, le Secrétariat du TCA a organisé une séance d'information en ligne à l'intention des délégués parrainés par le TCA avant les réunions des groupes de travail du TCA, qui comprenait une séance consacrée au soutien disponible du VTF, et a également participé à une réunion du groupe d'experts de Saferworld sur le TCA qui s'est tenue à Genève. Au cours des réunions des groupes de travail du TCA, le Président du VTF et le Secrétariat du TCA ont organisé un événement parallèle mettant à l'honneur deux États bénéficiaires du VTF, la Sierra Leone et la Tanzanie, qui ont partagé leurs expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets financés par le VTF. Le Président du VTF et le Secrétariat du TCA ont également présenté le Fonds lors d'un événement tenu en ligne et organisé par le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), auquel ont participé des représentants de divers États et organisations. En avril, le Secrétariat du TCA a fourni des informations sur le VTF lors de la réunion en ligne du groupe de travail du MERCOSUR consacré aux armes à feu et aux munitions. En mai, le Secrétariat du TCA a participé à une réunion consultative en ligne de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs, et autres matériels connexes (CIFTA), au cours de laquelle il a informé les participants des possibilités offertes par le VTF en matière d'aide à la mise en œuvre du TCA ; il a fait de même lors de la première réunion régionale d'experts sur l'échange d'informations relatives au détournement, qui s'est tenue à Brasilia (Brésil) en juin 2026.

Évaluation des projets du VTF

22. Les Termes de référence du VTF (paragraphe 13) prévoient que le Secrétariat du TCA évaluera les rapports sur la mise en œuvre par les bénéficiaires des projets du VTF. À cet égard, le Secrétariat du TCA a préparé un quatrième rapport d'évaluation retraçant les dix années de fonctionnement du Fonds (voir l'annexe C).

IV.RECOMMANDATIONS

23. Tenant dûment compte des enseignements tirés au cours des cycles de projets 2017–2026 du VTF, les recommandations suivantes sont soumises à la considération et à l'approbation de la Douzième Conférence des États Parties :

- a. La CEP12 prend note du Rapport sur les travaux du VTF d'août 2025 à août 2026.
- b. La CEP12 approuve les Termes de référence et les Règles administratives actualisés du VTF.
- c. La CEP12 salue l'intention du VTF de poursuivre ses activités de sensibilisation au cours de la période menant à la CEP13.
- d. La CEP12 prend acte du rapport d'évaluation du VTF portant sur dix ans d'activité.
- e. La CEP12 encourage les postulants à tenir compte, lorsque cela est approprié, de la manière dont les projets pourraient contribuer à une mise en œuvre inclusive du Traité, notamment en prenant en compte les perspectives de genre et les dispositions pertinentes telles que l'Article 7(4).

ANNEXE A. SITUATION FINANCIÈRE DU VTF (à la date du 14 juillet 2026)**Status of Financial Contributions to the VTF**

Contributions to VTF Projects			
1	Argentina	USD	10'000.00
2	Australia	USD	601'854.11
3	Austria	USD	4'470.17
4	Bulgaria	USD	2'039.77
5	Canada	USD	54'459.40
6	Costa Rica	USD	10'044.79
7	Côte d'Ivoire	USD	7'342.22
8	Cyprus	USD	33'279.30
9	Czech Republic	USD	112'482.72
10	Finland	USD	2'968'420.38
11	Government of Flanders, Belgium	USD	110'867.78
12	France	USD	347'190.09
13	Germany	USD	2'409'460.15
14	Ireland	USD	160'371.30
15	Japan	USD	3'000'000.00
16	Madagascar	USD	10'224.00
17	Mexico	USD	90'000.00
18	Montenegro	USD	1'616.78
19	Netherlands	USD	452'889.00
20	New Zealand	USD	185'559.50
21	Norway	USD	576'359.48
22	Philippines	USD	15'000.00
23	Poland	USD	10'000.00
24	Portugal	USD	35'845.72
25	Republic of Korea	USD	360'000.00
26	Slovenia	USD	43'017.12
27	Spain	USD	330'415.46
28	Sweden	USD	563'955.87
29	Switzerland	USD	716'651.26
30	United Kingdom	USD	389'180.00
Total for VTF projects		USD	13'612'996.37
Contributions to VTF Outreach Programme			
1	Germany	USD	68'069.21
2	New Zealand	USD	29'781.00
3	Republic of Korea	USD	30'000.00
4	United Kingdom	USD	31'747.44
Total for VTF Outreach Programme		USD	159'597.65
TOTAL CONTRIBUTIONS TO VTF RECEIVED		USD	13'772'594.02

ANNEXE B. TÂCHES ET CALENDRIER DU VTF 2025/2026

CALENDRIER PROVISOIRE DU VTF : 2025/2026

Ce projet de calendrier reflète les principales étapes clés prévues pour le VTF au cours de la période entre la CEP11 et la CEP12.

	TÂCHE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
1.	Appel à propositions de projets	25 septembre 2025 – 23 janvier 2026	Secrétariat du TCA
2.	Appel à contributions financières	22 octobre 2025	Secrétariat du TCA
3.	Réunion du Comité de sélection pour réviser les Termes de référence et les Règles administratives du VTF	26 novembre 2025	Comité de sélection Secrétariat du TCA
4.	Date limite de soumission des propositions de projets	23 janvier 2026	Secrétariat du TCA
5.	Examen préliminaire des propositions de projets et établissement d'une liste restreinte	23 janvier – 17 avril 2026	Secrétariat du TCA
6.	Réunion du Comité de sélection pour réviser les Termes de référence et les Règles administratives du VTF	26 janvier 2026	Comité de sélection Secrétariat du TCA
7.	Rencontre parallèle du VTF	mars 2026 (lors des réunions des groupes de travail du TCA)	Secrétariat du TCA Président du VTF
8.	Diffusion de la liste restreinte des propositions de projets au Comité de sélection	4 mai 2026	Secrétariat du TCA
9.	Réunion du Comité de sélection en vue d'examiner et de valider (ou non) les propositions de projets soumises	8 ou 9 juin 2026	Comité de sélection Secrétariat du TCA
10.	Communication aux soumissionnaires de la décision finale du Comité de sélection	26 juin 2026	Secrétariat du TCA
11.	Demande de clarification sur les propositions approuvées (les candidats sélectionnés sont invités à affiner certains aspects de leurs propositions à la demande du Comité de sélection)	14 juillet – 30 octobre 2026	Secrétariat du TCA Bénéficiaires des subventions
12.	Contractualisation (convention de financement) entre le VTF et les bénéficiaires retenus ; transfert des	30 juillet – 30 novembre 2026	Secrétariat du TCA Bénéficiaires des

	subventions (1 ^{er} versement)		subventions
13	Finalisation du rapport du VTF à la CEP12	17 juillet 20256	Secrétariat du TCA
14	Présentation du rapport du VTF à la CEP12	27 août 2026 (<i>à confirmer</i>)	Secrétariat du TCA Président du VTF

ANNEXE C.



24 juillet 2026

Prepared by: the ATT Secretariat

Bilan des dix années d'existence du Fonds d'affectation volontaire (VTF) du TCA

1. Contexte et objectif

Le Fonds d'affectation volontaire (VTF) du TCA, créé en vertu du paragraphe 3 de l'article 16, apporte depuis 2017 une aide ciblée aux États qui cherchent à mettre en œuvre le Traité. En près d'une décennie, le VTF est devenu le principal mécanisme multilatéral de financement du Traité, aidant les États à élaborer des textes législatifs, à mettre en place des institutions et à renforcer leurs capacités opérationnelles.

Le présent rapport évalue les performances du VTF au cours des cycles de financement 2017–2025³, en s'appuyant sur les conventions de financement, la documentation relative aux projets, la correspondance et les rapports finaux du VTF. Il évalue les performances globales du Fonds au regard des cinq critères d'évaluation des projets énoncés au paragraphe 77 des Règles administratives du VTF : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité. Il recense par ailleurs les principaux défis opérationnels tout en proposant des priorités stratégiques pour la prochaine décennie.

2. Présentation du portefeuille du VTF (2017–2025)

Cette section présente l'ampleur, la répartition et les caractéristiques du portefeuille du VTF, notamment le volume et le type d'activités financées, la répartition géographique et le rôle des partenaires d'exécution, fournissant ainsi le contexte factuel nécessaire à l'évaluation des performances. Elle doit être lue conjointement avec les conclusions de l'évaluation présentées à la section 3.

Au terme du cycle de 2025, le Comité de sélection du VTF a approuvé 119 propositions de projet, au nombre desquelles, 87 ont été menées à bien, 15 sont en cours, quatre (4) ont été interrompues et 13 ont été rétractées (voir la pièce jointe A). Si l'on exclut les 13 projets rétractés, le VTF a permis de soutenir 48 États. Le Fonds a permis une mise en œuvre cohérente et continue, avec un taux de rétractation relativement faible malgré les contextes opérationnels fragiles de nombreux États bénéficiaires.

Activités des projets

Les activités financées par le VTF ont couvert l'ensemble du cycle de mise en œuvre : sensibilisation et formation, évaluations techniques et élaboration de textes législatifs, développement de listes de contrôle nationales et de systèmes de conservation des données, acquisition d'équipements, ainsi que mise en place de systèmes d'octroi de licences et d'autorités nationales. Ces activités ne suivent pas un ordre fixe ; par exemple, un État peut solliciter une aide à la rédaction

³ Le dixième cycle (2026) vient de débiter et, aucune proposition de projet n'ayant encore été lancée, il est donc exclu du groupe d'évaluation des projets.

de textes législatifs avant, ou indépendamment de, l'installation d'un système ou d'une campagne de sensibilisation.

Répartition géographique

Le VTF couvre plusieurs régions, la grande majorité des projets (environ deux tiers) ayant été mis en œuvre en Afrique, suivie par les Amériques (environ un sixième), avec des parts plus faibles en Océanie, Asie et Europe. Les données présentées ici décrivent la répartition qui en résulte plutôt qu'une décision de hiérarchisation documentée.

Partenaires d'exécution des projets

Les partenaires d'exécution sont des acteurs essentiels pour les États bénéficiaires du VTF : environ sept projets sur dix impliquent une organisation partenaire (voir la pièce jointe B). Ces partenaires contribuent à l'élaboration des propositions, apportent leur expertise technique, soutiennent l'exécution des projets et facilitent l'établissement des rapports. Ils contribuent également à préserver la continuité institutionnelle lorsque les représentants étatiques changent de fonction ou quittent leur poste, notamment en aidant à identifier de nouveaux points focaux lorsque les démarches de sensibilisation d'un État menées par le Secrétariat du TCA restent autrement sans réponse.

3. Évaluation des projets par les États bénéficiaires

Une fois finalisées les activités d'un projet, les États bénéficiaires du VTF doivent soumettre un rapport final évaluant les performances du projet au regard des critères standard décrits ci-dessus, en utilisant une échelle de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée), et en fournissant des commentaires qualitatifs ainsi que des recommandations.

a. Pertinence, efficacité, efficience

Les États bénéficiaires ont attribué des notes élevées à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience de leurs projets, avec des notes moyennes respectives de 4,8, 4,6 et 4,3 sur une échelle de 5. La plupart des États ont cité des résultats concrets et vérifiables, par exemple, la contribution directe d'un projet à une audition de ratification au Sénat. Lorsque les notes étaient plus faibles, les États ont pour la plupart cité des facteurs échappant au contrôle du projet, tels que la pandémie de COVID-19, des retards dans le calendrier dus aux élections ou des systèmes informatiques encore trop récents pour être évalués. En ce qui concerne spécifiquement l'efficience, les budgets des projets approuvés ont varié entre 10 500 dollars US et 267 389 dollars US, avec une moyenne d'environ 96 000 dollars US, et 92 % des fonds approuvés ont été dépensés ; les prorogations de délai ont été courantes, demandées par 42 des 106 projets, mais les dépassements de coûts ont été rares. Les projets ont duré en moyenne un peu plus d'un an, bien que les plus complexes liés aux systèmes informatiques et aux systèmes de rapportage aient pris considérablement plus de temps.

b. Impact/changement positif

Dans l'ensemble des projets, on constate clairement que les résultats prévus ont été atteints de manière cohérente : plus de 5 000 personnes formées, plus de 5 000 armes détruites, plus de 15 lois et règlements rédigés ou modifiés, et des dizaines de listes de contrôle nationales, de systèmes de conservation des données et de feuilles de route de mise en œuvre mis en place.

Au-delà de ces réalisations, plusieurs résultats semblent durables : sept bénéficiaires du VTF sont devenus États Parties au Traité, et cinq des 30 donateurs du VTF sont eux-mêmes d'anciens

bénéficiaires, signe de la valeur reconnue du VTF. Certains États bénéficiaires ont également endossé des rôles plus actifs dans les processus du TCA, notamment en occupant des fonctions d'agents, ce qui reflète une appropriation croissante de la mise en œuvre du Traité. Dans certains cas, les États bénéficiaires ont réglé leurs contributions non acquittées après que les autorités nationales ont été officiellement désignées et financées. Dans un autre cas, l'engagement du Président du VTF et les consultations menées lors d'une visite de suivi ont permis une communication directe au plus haut niveau entre le point focal du TCA et le ministère des Finances, ce qui a abouti au règlement des contributions non acquittées.

c. Pérennité

La pérennité semble la plus solide lorsqu'un projet financé par le VTF a permis de mettre en place un ancrage institutionnel, tel qu'une autorité nationale désignée ou une procédure de rapportage permanente, et la plus faible lorsque la réussite du projet dépendait de la présence continue d'un fonctionnaire particulier. Un exemple illustre un risque connexe mais distinct : la dépendance vis-à-vis d'un financement récurrent et continu de la part d'un autre organisme public une fois que le soutien du VTF prend fin. Dans ce cas précis, un projet a évalué sa propre viabilité comme étant seulement modérée, précisément parce que les coûts de fonctionnement courants (carburant, maintenance, personnel) devraient être pris en charge par le budget du ministère de la Défense, plutôt que de constituer un investissement ponctuel et autosuffisant.

Outre l'évaluation des États bénéficiaires, la viabilité peut également être observée à travers la manière dont ces États mettent en œuvre le Traité et s'acquittent de leurs obligations. Environ quatre des cinq États bénéficiaires ont soumis un rapport initial, et près de la moitié ont remis des rapports annuels ou déclaré disposer de listes de contrôle nationales. Près de trois quarts ont versé leurs contributions obligatoires.

L'évaluation précédente a identifié plusieurs causes récurrentes à l'origine des faibles scores en matière d'efficacité, d'efficience et de durabilité parmi lesquelles le renouvellement du personnel, les perturbations liées à la pandémie et l'instabilité institutionnelle. La section suivante examine ces défis opérationnels et structurels de manière plus approfondie.

4. Principaux défis

Au cours de la dernière décennie, la mise en œuvre des projets financés par le VTF a mis en évidence un certain nombre de défis récurrents affectant la fourniture en temps voulu et la durabilité de l'aide. Si bon nombre de ces défis sont propres à chaque contexte, plusieurs facteurs administratifs, opérationnels et institutionnels communs ont systématiquement influencé la mise en œuvre des projets dans différentes régions et au fil des différents cycles de financement.

4.1 Goulets d'étranglement administratifs

Les négociations des conventions de financement entre les États bénéficiaires du VTF et le Secrétariat du TCA peuvent être longues, pouvant parfois durer six mois ou plus. Les causes courantes concernent notamment les changements de responsables de projet, l'évolution des priorités nationales, les retards dans l'obtention d'une lettre de vérification bancaire ou dans l'ouverture d'un compte bancaire dédié au projet, ainsi que les procédures d'approbation nationales nécessitant l'aval du Parlement ou d'un ministre.

La collaboration avec les partenaires d'exécution ajoute une couche supplémentaire de complexité : les désaccords sur les rôles et les responsabilités, le renouvellement des dirigeants, la méfiance et le fait que les partenaires doivent jongler avec plusieurs flux de financement peuvent

tous retarder la signature des conventions de financement et l'établissement des rapports, et dans certains cas conduire à l'abandon de projets.

4.2 Défis opérationnels

Une fois la mise en œuvre engagée, d'autres retards peuvent survenir, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 entre 2020 et 2023, mais aussi en raison de difficultés d'approvisionnement (trouver des prestataires adaptés ou des stocks disponibles, ou encore le dédouanement), de problèmes de transferts financiers (banques intermédiaires bloquant les transactions faisant référence au « commerce des armes », comptes gelés ou accès limité des bénéficiaires aux fonds transférés), et de l'installation de systèmes informatiques (qui dépend souvent de la coopération des services chargés de l'application de la loi et reste tributaire d'une expertise technique externe plutôt que de capacités internes pérennes).

4.3 Instabilité politique et facteurs humains

Les changements à la tête du gouvernement ont parfois affecté l'engagement d'un État envers la mise en œuvre et la poursuite d'un projet, obligeant parfois le Secrétariat du TCA à suspendre ou à interrompre ses activités pendant les transitions de pouvoir. Un personnel dédié limité et son renouvellement fréquent ont aggravé la situation : le départ des responsables sortants a souvent généré des lacunes dans la mémoire institutionnelle, et les absences prolongées des points focaux dues à des élections, à la maladie ou à des changements d'emploi ont retardé à la fois la signature des conventions avec les partenaires d'exécution et l'approbation des rapports du VTF.

5. Recommandations pour la prochaine décennie

S'appuyant sur l'expérience acquise au cours des dix premières années d'existence du Fonds d'affectation volontaire (VTF), les recommandations suivantes sont proposées afin de renforcer l'efficacité, la pérennité et l'impact stratégique du Fonds. Elles visent à soutenir l'amélioration continue du VTF et à renforcer sa contribution à la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes au cours de la prochaine décennie.

5.1 Communication précoce des exigences administratives

Actuellement, les États bénéficiaires et les partenaires d'exécution ne sont informés des exigences administratives, telles que les accords de partenariats écrits, les lettres de vérification bancaire et les coordonnées bancaires, qu'au stade de l'annonce des résultats de la sélection (généralement en juin), ce qui ne leur laisse que quelques mois pour finaliser les conventions de financement. Communiquer ces exigences plus tôt, dès la phase d'appel à propositions, permettrait aux États et aux partenaires de commencer à préparer les documents nécessaires ou à ouvrir les comptes bancaires requis bien avant l'approbation.

5.2 Renforcement de la conformité en matière de rapportage au titre du TCA

Conformément à l'article 13(1) du TCA, les États Parties sont tenus de remettre un rapport initial au Secrétariat du TCA sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Traité, « *y compris les lois nationales, les listes de contrôle nationales et autres règlements et mesures administratives, le cas échéant* ». Le Secrétariat du TCA pourrait envoyer le modèle de rapport initial relatif au TCA afin d'encourager les États bénéficiaires à soumettre ou à actualiser leurs rapports initiaux à la clôture du projet.

Le Secrétariat du TCA pourrait également encourager les États à partager les livrables de leurs projets (plan d'action national, liste de contrôle nationale ou manuels de formation) avec

d'autres parties prenantes au TCA en acceptant de publier ces livrables sur la page Internet du VTF.

Lorsqu'il reçoit des propositions de projet liées au rapportage, le Secrétariat du TCA pourrait également demander aux États bénéficiaires de confirmer leur engagement à maintenir leurs pratiques déclaratives au-delà de la durée du projet et de présenter leurs mécanismes de rapportage lors des prochaines réunions du TCA.

5.3 Renforcement de la pérennité

Le Secrétariat du TCA pourrait promouvoir des stratégies de rétention des capacités, telles que des modèles de formation des formateurs et un ancrage institutionnel par la désignation de points de contact gouvernementaux au niveau des agents opérationnels.

5.4 Amélioration des rapports relatifs au VTF et de la gestion du Fonds

Rappeler aux nouveaux États bénéficiaires, lors de la transmission des conventions de financement contresignées, de consulter le tutoriel sur le rapportage au titre du VTF contribuerait à réduire les délais entre la soumission des rapports et leur approbation. Une liste de contrôle⁴ des exigences en matière de rapports, diffusée dans les langues officielles de l'ONU parallèlement aux modèles de rapports du VTF, pourrait encore renforcer cette démarche.

Les contributions au VTF étant en baisse, le Fonds ne dispose plus des ressources nécessaires pour soutenir toutes les propositions soumises. Pour les cycles à venir, la CEP pourrait définir un domaine d'intervention spécifique, tel que les listes de contrôle nationales ou l'établissement des rapports, aligné sur la stratégie du TCA qui sera examinée lors de la CEP13, et créer davantage de synergies avec les projets de soutien à la mise en œuvre financés par l'UE.

Le modèle de rapport final relatif au VTF pourrait être révisé afin de demander aux États bénéficiaires d'indiquer à la fois leurs objectifs prévus (tels que le nombre de stagiaires et la parité hommes-femmes) et leurs livrables réels, de manière à pouvoir comparer directement les résultats prévus et les résultats effectifs.

Face à l'augmentation des demandes d'acquisition de matériel, le Secrétariat du TCA pourrait publier une liste des anciens prestataires et fournisseurs de matériel (voir la pièce jointe C) afin d'aider les États à définir de manière plus réaliste la portée de leurs projets dans le cadre des budgets disponibles, certains considérant actuellement que 100 000 dollars US sont insuffisants, et à communiquer les risques associés avant la signature des conventions de financement.

5.5 Renforcer l'impact stratégique

Les États qui ne rendent pas compte ou ne versent pas leurs contributions obligatoires pourraient être invités à identifier l'aide dont ils ont besoin pour remplir leurs obligations au titre du Traité, en s'appuyant sur un apprentissage continu entre pairs, à l'instar des projets de soutien à la mise en œuvre financés par l'UE. La sensibilisation pourrait également être renforcée en communiquant dans les langues utilisées dans les régions sous-représentées et où le nombre de candidatures est faible, par exemple par le biais de présentations lors du séminaire sur le contrôle des

⁴ Cette liste recense les erreurs courantes qui nécessitent un délai supplémentaire avant que les rapports relatifs au VTF ne soient approuvés. (Par exemple : avez-vous joint tous les reçus et toutes les factures ? Avez-vous indiqué les informations correspondantes dans la rubrique consacrée à la description figurant dans le rapport de dépenses ? Un représentant du gouvernement a-t-il signé et daté les rapports ?)

exportations asiatiques ou de la conférence sur la conformité, la gouvernance des risques et le contrôle des exportations au Moyen-Orient.

6. Conclusion

Au cours de sa première décennie d'existence, le VTF s'est révélé être un mécanisme efficace et fiable pour soutenir la mise en œuvre du TCA. Grâce à une aide ciblée, il a aidé les États bénéficiaires à renforcer leurs régimes de contrôle nationaux, à améliorer leurs pratiques en matière d'établissement de rapports ou à élaborer des cadres législatifs et réglementaires. Bien qu'il opère dans des environnements souvent difficiles, le Fonds a systématiquement produit des résultats tangibles et fait preuve d'une continuité sans faille dans sa mise en œuvre.

L'évaluation identifie également des possibilités de renforcer davantage l'impact à long terme du Fonds. Si les projets ont produit des résultats précieux, des goulets d'étranglement administratifs récurrents, le renouvellement des effectifs et les changements politiques ont parfois affecté la mise en œuvre, et la pérennisation des résultats des projets au-delà de la période de financement reste un défi. Alors que la demande de soutien du VTF continue de dépasser les ressources disponibles, il devient de plus en plus important de renforcer la durabilité des projets, d'améliorer l'efficacité administrative et de veiller à ce que le financement soit stratégiquement ciblé sur les besoins prioritaires en matière de mise en œuvre.

Fort des enseignements tirés de sa première décennie d'existence, le VTF est bien placé pour mettre davantage l'accent sur la transformation institutionnelle à long terme tout en conservant son approche axée sur la demande. En continuant à s'adapter aux besoins en constante évolution des États bénéficiaires et en favorisant une appropriation et une coopération accrues au niveau national, le Fonds peut renforcer encore davantage sa contribution à la mise en œuvre efficace et à l'universalisation du TCA au cours de la prochaine décennie.

Pièce jointe A : Liste des projets du VTF approuvés et financés

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2017 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2018 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2019 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2020 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2021 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2022 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2023 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2024 du VTF](#)

[Liste des projets approuvés à titre provisoire dans le cadre du cycle 2025 du VTF](#)

Pièce jointe B : Liste des partenaires d'exécution des projets du VTF**Projets abandonnés*

Nom	Emplacement du siège social	États bénéficiaires et cycles de projet
Équipe consultative sur la gestion des munitions (AMAT) du Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD)	Genève, Suisse	Pérou (2024)*
Fondation Arias pour la paix et le progrès humain	San José, Costa Rica	Costa Rica (2017)
Asociación Para Políticas Públicas (Association pour les politiques publiques, APP)	Buenos Aires, Argentine	Brésil (2024)
Forum des jeunes et des étudiants camerounais pour la paix (CAMYOSFOP)	Yaoundé, Cameroun	Cameroun (2017, 2025)
CARICOM IMPACS	Port d'Espagne, Trinidad-et-Tobago	Belize (2023)
Centre for Armed Violence Reduction (Centre pour la réduction de la violence armée, CAVR)	Sydney, Australie	Palaos (2017), Samoa (2017*, 2018), Fidji (2018), Palaos (2019), Tuvalu (2019)*, Vanuatu (2019), Liberia (2021, 2024), RCA (2023), Papouasie-Nouvelle-Guinée (2024)*
Centre for Peace, Security and Armed Violence Prevention (Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violence armée, CPS-AVIP)	Birmingham, Royaume-Uni	Tchad (2018)*
Centro de Estudios sobre No Proliferación (Centre d'études sur la non-prolifération)	Santiago, Chili	Chili (2025)
Control Arms	Genève, Suisse	Zambie/Swaziland (2017)*, Madagascar (2019), Namibie (2021), Cambodge (2023), Malawi (2023), Lettonie (2025)
Coalition for Development and the reduction of Armed Violence (Coalition pour le développement et la réduction de la violence armée, CDRAV)	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda (2019)
Disarmament and Arms Control (Désarmement et contrôle des armes, DCA)	Johannesburg, Afrique du Sud	Lesotho (2023 - 2025)
Union européenne - BAFA	Eschborn, Allemagne	Togo (2017)
Fundación Tecnológica de Costa Rica (Fondation technologique du Costa Rica, FUNDATEC)	Cartago, Costa Rica	Costa Rica (2021, 2024*)
Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP)	Genève, Suisse	Sénégal (2017, 2018)

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)	Bruxelles, Belgique	Mali (2019), RDC (2021)
Instituto Tecnológico de Costa Rica (Institut technologique du Costa Rica, ITCR)	Cartago, Costa Rica	Costa Rica (2024*)
International Action Network on Small Arms (Réseau d'action international sur les armes légères, IANSA)	New York, États-Unis	Ghana (2018), Nigeria (2020, 2022)
IANSA Women Network Nigeria	Abuja, Nigeria	Nigeria (2020)
Lex Emporium Attorney @ Law	Accra, Ghana	Ghana (2018, 2020)
Liberia Action Network on Small Arms (Réseau d'action du Libéria sur les armes légères, LANSA)	Monrovia, Liberia	Liberia (2017)
Mines Advisory Group (Groupe de conseil sur les mines, MAG)	Manchester, Royaume-Uni	Belize (2023)
Non-Governmental Organisation Forum (Forum des organisations non gouvernementales, NANGOF)	Windhoek, Namibie	Namibie (2024)
Nonviolence International Southeast Asia (NISEA)	Bangkok, Thaïlande	Philippines (2017, 2024, 2025)
Délégation permanente de l'Union africaine à Genève	Genève, Suisse	Togo (2017, 2019)
Permanent Peace Movement (Mouvement pour la paix permanente, PPM)	Beyrouth, Liban	Liban (2019)
Red Argentina por el Desarme (Réseau argentin pour le désarmement)	Buenos Aires, Argentine	Argentine (2022)*
Regional Centre on Small Arms (Centre régional sur les armes légères, RECSA)	Nairobi, Kenya	Soudan du Sud (2019, 2020), Kenya (2020), Rwanda (2021), Soudan (2021), Éthiopie (2023), Tanzanie (2024)
Reveil Communautaire d'assistance aux Victimes (RECOVI)	Bujumbura, Burundi	Burundi (2023)
Saferworld	Londres, Royaume-Uni	Sierra Leone (2017), Liban (2019), Gambie (2022, 2024-2025), Malawi (2023)
Secretariat for the Pacific Small Arms Action Group (Secrétariat du Groupe d'action sur les armes légères dans le Pacifique, PSAAG)	Melbourne, Australie	Palaos (2017)
Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS)	Abidjan, Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire (2018)
Sierra Leone Action Network on Small Arms (Réseau d'action de la Sierra Leone sur les armes légères, SLANCA)	Freetown, Sierra Leone	Sierra Leone (2019)
Small Arms Survey	Genève, Suisse	Serbie (2019), Botswana (2020)*, Zambie (2020), Chili (2023), Bénin (2024)*
Stockholm International Peace Research Institute (Institut International de recherche pour la paix de Stockholm, SIPRI)	Stockholm, Suède	Cameroun (2024)
United Nations Development Programme (UNDP)	New York, États-Unis	Ghana (2017), Mozambique (2019)

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	Genève, Suisse	Liberia (2023)
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)	Vienne, Autriche	Paraguay (2023)*
Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC)	Lima, Pérou	Guatemala (2017), Salvador (2017), République dominicaine (2018), Paraguay (2018), Chili (2019)
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement - UNREC	Lome, Togo	Madagascar (2018), Kazakhstan (2019)
Centre régional de l'ONU pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (UNRCPD)	Katmandou, Népal	Kiribati (2024), Papouasie-Nouvelle-Guinée (2024)*, Fidji (2025)

Pièce jointe C : Liste des fournisseurs de matériel impliqués dans les projets antérieurs du VTF

Type d'équipement	Distributeur	Localisation du distributeur
Machine de marquage au laser	Prodina	Salvador
Machine de marquage au laser	Couth Industrial Marking Systems	Espagne
Chambre de récupération de projectiles MTI	CAZA, S.A. DE C.V.	Salvador
Broyeur de métaux (machine de destruction)	JMC Recycling Systems Ltd	Royaume-Uni
Machine de marquage	American Gun Depot Pedro Blanco	États-Unis d'Amérique
Batterie balistique	TEC-COMP S.A. de C.V.	Salvador
Machine de destruction d'armes	HEMA Trading & Construction	Sierra Leone
Machine de marquage	Global Procurement	Sierra Leone
Machine de marquage	Edward Pryor & Son Ltd	Royaume-Uni